

La directrice de l'Institut Agro Dijon

- Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) ;*
Vu l'arrêté du 12 août 2024 portant nomination de la directrice de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Institut Agro Dijon) ;
Vu la décision n°2025-025-IA du 3 septembre 2025 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie WACK, directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) à Madame Hélène POIRIER, directrice de l'Institut Agro Dijon ;

DECIDE

Article 1

L'application des tarifs de la DirED du pôle formation (PoFo) de l'Institut Agro Dijon à compter du 1^{er} novembre 2025.

Article 2

La secrétaire générale de l'Institut Agro Dijon est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dijon, le 8 octobre 2025

La directrice de l'Institut Agro Dijon


Hélène POIRIER

Cette décision peut faire, dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification, l'objet d'un recours :

- soit gracieux ou hiérarchique ;
- soit contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux peut être formé dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'administration en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

TARIFS DirED 2025

Tarifs des formations à distance dispensées par la DirED

Validité : 01 novembre 2025

Tarifs pour l'année 2025 des formations à distance dispensées de la DirED		Tarif 1	Tarif 2*	Tarif 3** Individuel
		Tarif de référence 2025 Prise en charge par un organisme de financement	Statut Formation continue sans participation l'organisme de financement	Statut formation initiale sans participation d'organisme de financement
<i>*Tarif 2 : salariés, professions libérales, artisans, exploitants, commerçants, retraités, demandeurs d'emploi, personnes percevant les minimas sociaux, détenus, personnes bénéficiant d'un contrat aidé</i> <i>**Tarif 3 : individus relevant de la formation initiale</i>				
BAC Professionnel et Technologique	Formation complète avec examen ou en auditeur libre	5 065 €	2 565 €	1 125 €
	Modules professionnels ainsi que corrections des rapports de stage et dossiers	4 778 €	2 047 €	1 085 €
	Modules généraux uniquement	4 778 €	2 047 €	1 085 €
Pour les redoublants ayant effectué leur formation dans un établissement autre qu'IAD-DirED	Tarif à l'épreuve (sur 1 an) à multiplier par le nombre d'épreuves à repasser	1 591 €	681 €	328 €
	Forfait à partir de 4 épreuves	5 065 €	2 565 €	1 025 €
Épreuve langue	Seconde pro			252 €
	Première			252 €
	Terminale			252 €
	Redoublement – Prolongation			173 €
Pour les candidats libres ou individuels souhaitant seulement une expertise de leur rapport de stage ou de leur dossier technologique	Relecture, propositions corrections, lecture pré-rapport	1 591 €	681 €	328
Prolongation du contrat de formation - rattachement ou prolongation - Forme progressive		927 €	412 €	288 €
Changement d'option	Du bac pro CGEA support polyculture élevage vers grandes cultures (et inversement)	1 367 €	740 €	318 €
	Bac technologique (changement du module M9)	1 367 €	740 €	318 €

.../...

Tarifs pour l'année 2025 des formations à distance dispensées de la DirED		Tarif 1	Tarif 2*	Tarif 3** Individuel
		Tarif de référence 2025 Prise en charge par un organisme de financement	Statut Formation continue sans participation l'organisme de financement	Statut formation initiale sans participation d'organisme de financement
*Tarif 2 : salariés, professions libérales, artisans, exploitants, commerçants, retraités, demandeurs d'emploi, personnes percevant les minimas sociaux, détenus, personnes bénéficiant d'un contrat aidé **Tarif 3 : individus relevant de la formation initiale				
Brevet de Technicien Supérieur de l'Agriculture	Formation complète avec examen ou en auditeur libre	7 140 €	3 514 €	1 401 €
	Modules professionnels ainsi que corrections des rapports de stage et dossiers	6 336 €	3 138 €	1 250 €
	Modules généraux uniquement	6 336 €	3 138 €	1 254 €
Pour les redoublants ayant effectué leur formation dans un établissement autre qu'IA-DirED	Tarif à l'épreuve (sur 1 an) à multiplier par le nombre d'épreuves à repasser	2 112 €	1 048 €	417 €
	Épreuve 7 uniquement pour les BTSA ⁽¹⁾ (épreuve interdisciplinaire + stage + correction du rapport)	5 069 €	2 190 €	880 €
	Forfait à partir de 4 épreuves	7 042 €	3 514 €	1 401 €
Épreuve langue uniquement pour un établissement	Épreuve 3 quelle que soit la durée de la formation			504 €
Pour les candidats libres ou individuels souhaitant seulement une expertise de leur rapport de stage	Relecture, propositions corrections, lecture pré-rapport	2 112 €	1 048 €	417 €
Nouvelle présentation à l'examen d'un candidat IA- DirED	Formation rénovée : examen par bloc	3 500 €	1 700 €	700 €
Prolongation de formation avec présentation à l'examen rénové des BTSA	Non présentation à l'examen, à la dernière session du BTSA dans sa forme non rénové	3 500 €	1 700 €	700 €
Prolongation après non présentation à l'examen		1 200 €	750 €	750 €
Forfait envoi remplacement de ressources pédagogique hors frais d'expédition		57 €	64 €	63 €
Prolongation du contrat de formation • rattachement ou prolongation • Forme progressive		3 500 €	1 700 €	700 €
Pour les candidats externe en formation initiale (FI) ou formation continue (FC) qui souhaitent s'inscrire afin d'acquérir un ou plusieurs blocs de compétences (tarif p/bloc)	Tarification par bloc	1 038 €	889 €	519 €

.../...

Tarifs pour l'année 2025	Tarif 1	Tarif 2*	Tarif 3**
--------------------------	---------	----------	-----------

des formations à distance dispensées de la DirED				Individuel
		Tarif de référence 2025 Prise en charge par un organisme de financement	Statut Formation continue sans participation l'organisme de financement	Statut formation initiale sans participation d'organisme de financement
<i>*Tarif 2 : salariés, professions libérales, artisans, exploitants, commerçants, retraités, demandeurs d'emploi, personnes percevant les minimas sociaux, détenus, personnes bénéficiant d'un contrat aidé</i> <i>**Tarif 3 : individus relevant de la formation initiale</i>				
Formations non diplômantes				
Formations partielles non diplômantes	Jeu de devoirs/corrigés/cours supplémentaire pour les concours de catégories C & B	1 133 €	499 €	221 €
Codilangues	Passeport 10 heures	2 869 €	1 758 €	844 €
	Passeport 6 heures	1 342 €	928 €	504 €
Formations à la carte	Frais de dossier (étude, formation)	652 €	302 €	126 €
	+ l'heure de formation prescrite	11 €	7 €	2 €
	+ l'heure de tutorat synchrone	89 €	95 €	93 €
Parcours courts	Coût horaire	20 €	14 €	7 €
Toutes formations				
Changement de formation et abandon	Frais de radiation avant envoi des colis		271 €	271 €
	Frais de radiation après envoi des colis		478 €	478 €
Suivi individualisé des activités au démarrage ou en cours de formation des apprenants inscrits à Pôle Emploi et en congrés de formation pour la totalité de la formation			321 €	321 €
Prestation d'accompagnement et de tutorat		84 €	92 €	89 €
Certification PIX		309 €	150 €	
<i>(1) Le tarif de l'épreuve E7 est appliqué si l'apprenant s'inscrit uniquement pour cette épreuve. En cas d'inscription à plusieurs épreuves, dont l'épreuve 7, la règle tarifaire appliquée est : tarif par épreuve X nombre d'épreuves et à partir de 4 épreuves le tarif formation complète est retenu.</i>				

* Les tarifs de référence sont à titre indicatif concernant les dossiers des apprenants qui sont financés par des organismes de financement. Le tarif final peut être supérieur et inférieur au tarif de référence en fonction des taux horaires pratiqués par les dits organismes de financement (variation de l'ordre d'un ou deux euros en plus ou moins). Les conventions signées avec ces organismes prévalent sur les tarifs indiqués dans cette convention.

Financement partiel

La part restant à la charge du stagiaire sera calculée sur la base du tarif B et ne peut excéder 80 % de celui-ci.

La quote-part incombant au stagiaire est calculée en fonction du taux de prise en charge de l'organisme.

Exemple : prise en charge à hauteur de 70 % du tarif de référence, quote-part incombant au stagiaire 30 % du tarif B.

Un financement inférieur ou égal à 10 % du tarif de référence ne pourra être accepté, dans ce cas, le minimum facturé sera le tarif B.

Demande de rupture du contrat (rappel des termes de la délibération)

Dans le cadre d'une demande de rupture de contrat par un stagiaire de le DirED, celle-ci doit se faire par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi. Le stagiaire a le droit, conformément au décret N° 2014-1061 du 17 septembre 2014, de se rétracter du contrat de formation signé avec l'organisme de formation, sans avoir à fournir de motif, et ce, jusqu'au 14^e jour ouvrable après la signature du contrat.

- Il sera retenu des frais de dossier au moment de la radiation après la durée légale de rétraction.
- Dès que le colis a été expédié à l'apprenant, celui-ci ne pourra rompre le contrat qu'en cas de force majeure dûment constatée (extérieure aux parties et imprévisible : joindre un justificatif) l'empêchant de suivre sa formation. Après étude de la recevabilité de la demande en commission, la DirED statuera sur les conséquences financières pour les deux parties en fonction des prestations dispensées.

Il ne sera pas remboursé :

- Les frais de suivi de dossier et d'expédition ;
- Les prestations pédagogiques qui seront calculées au prorata temporis.

Vacations

Tableau des tarifs vacations pour l'année 2025	
Tous niveaux	Ressources
304 € la journée 152 € la demi-journée 38€ l'heure	Réunion de travail ou séminaire d'ingénierie : • Création ou rénovation d'un dispositif de formation, • Création de ressources pédagogique.
15 € de l'heure	Tournage de séquence vidéo pédagogique
Nombre d'heures de travail x 38€ x 0,5	Conception d'un guide d'épreuves Mise à jour d'une ressource pédagogique Travaux d'expertise Actualisation sur la plateforme d'une progression pédagogique
Nombre d'heures de travail x 38€ x 2	Création ressource pédagogique d'autoformation à forte plus-value (étude de cas...)
38€ x 1	Conception d'une situation d'apprentissage (professionnelle ou sociale)
Tous niveaux	Devoirs et corrigés
Heure « référentiel » de l'épreuve x 38€ x 0,5	Conception d'un corrigé seul pour une épreuve d'examen
Niveau 4 - Nombre d'heure de travail x 38€ x 1	Conception d'un devoir classique
Niveau 5 - Nombre d'heure de travail x 38€ x 1,25	Conception d'un devoir classique
1 devoir x 38€ x 2,4	Conception devoir de synthèse Conception d'épreuve d'examen Conception d'une étude de cas

Accompagnement	
Tous niveaux	Types
Niveau 4 - Nombre d'heure de travail x 38€	Aide personnalisée et accompagnement auprès des apprenants
Niveau 5 - Nombre d'heure de travail x 38€ x 1,25	Aide personnalisée et accompagnement auprès des apprenants

Classes virtuelles – Intervenant session - Enseignement à distance	
Tous niveaux	Types
Niveau 4 = Nbre d'heures de cours x 38€ Niveau 4 = Nbre d'heures de préparation de cours x 38€ Niveau 5 = Nbre d'heures de cours x 38€ x 1,25 Niveau 5 = Nbre d'heures de préparation de cours x 38€ x 1,25 Travaux pratiques = Nbre d'heures de cours x 38€	Heures d'enseignement et de préparation
Niveau 4 - 1h/épreuve x 38€ Niveau 5 - 1h/épreuve x 38€ x 1,25	Préparation aux oraux examens

Forfait des corrections travaux en BTSA - Bac Pro - Bac Techno	
Niveau 4 - Correction (fiche SPS, SPV, devoir)	6,25 €
Niveau 5 - Correction (fiche SPS, SPV, devoir)	8,50 €
Niveau 4 - Correction de pré-dossier	10,70 €
Niveau 5 - Correction de pré-rapport	15,80 €
Niveau 4 - Correction dossier de stage ou expertise rapport redoublant	48,00 €
Niveau 5 - Correction rapport de stage ou expertise rapport redoublant	61,20 €
Niveau 4 - Correction de rapport ou expertise rapport redoublant (épreuve 7)	28,60 €
Niveau 5 - Dossiers technique / final	36,80 €
Niveau 5 - Relecture du dossier final	38,00 €
Accompagnement de régulation téléphonique	11,60 €
Niveau 4 - Correction d'étude de cas	10,70 €
Niveau 5 - Correction d'étude de cas	15,80 €

Niveau 5 - Validation pédagogique du stage "Problématique et plan de fiche"	8,50€
Niveau 5 - Correction "Fiche complète"	15,80€
Niveau 5 - Validation "plan pré-dossier"	15,80€
Niveau 5 - Dossier "Expertise 1" (inférieur à 10 pages (de 1 à 10 max)	30,00€
Niveau 5 - Dossier "Expertise 2" (entre 10 et 20 pages (de 1 à 10 max)	60,00€
Niveau 5 - Dossier "Expertise 3" (plus de 20 pages (de 1 à 30 max)	90,00€
Niveau 5 - Correction Devoirs de synthèse - Expertise 2	15,80€

Tarif surtaxe aérienne

Surtaxes aériennes (TTC) à payer à l'inscription

Pour les résidences en zones outre-mer et l'international

Surtaxes aériennes	Primo-inscription	Prolongation DIRE
Zone OM1	175 €	43 €
Zone OM2	410 €	87 €
International zone 1	42 €	21 €
International zone 2	47 €	25 €
International zone 3	74 €	27 €
International zone 4	109 €	36 €
International zone 5	274 €	75 €
International zone 6	393 €	105 €

Zone OM1 : Guadeloupe (y compris St Barthélemy et St Martin), Martinique, La Réunion, Guyane, Mayotte, St-Pierre-et-Miquelon

Zone OM2 : Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, Polynésie Française, Îles Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques Françaises

Zone 1 : Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas.

Zone 2 : Autriche, Espagne**, Irlande, Italie, Portugal**, Royaume-Uni.

Zone 3 : Danemark, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Zone 4 : Croatie, Finlande, Grèce, Islande, Maghreb, Malte, Norvège, Roumanie, Turquie, territoires spécifiques Espagne et Portugal, autres pays Europe de l'Est.

Zone 5 : Australie, Canada, Chine, Corée du sud, États-Unis, Hong Kong, Inde, Israël, Japon, Russie, Singapour, Thaïlande, Vietnam.

Zone 6 : Afrique (hors Maghreb), Amériques (hors États-Unis et Canada), Moyen-Orient, autres pays d'Asie, Océanie (hors Australie).

** Hors territoires spécifiques.

Tarifs sessions de regroupement

Les dispositifs de formations à distance nécessitent des temps de formation sous forme de session de regroupement permettant la découverte des gestes techniques, de l'environnement de travail, des travaux pratiques, ainsi qu'une complétude de formation dans une ou plusieurs disciplines.

Formation	(1) Forfait de fonctionnement	(2) Forfait heure Enseignement	(3) Forfait animation	(4) Prise en charge déplacements	(5) Frais spécifiques
Bac	24,00€	43,00€	290,00€		
BTSA	26,00€	49,00€	290,00€		

(1) Les frais de fonctionnement financent l'ensemble des moyens et charges ordinaires pour la mise en place et le déroulement de la session dans le centre.

(2) Le forfait heure enseignement est établi pour un coût horaire en face à face. Il peut être ajusté lorsqu'un dédoublement du groupe est justifié par des travaux pratiques, pluridisciplinarité, organisation d'épreuves (type examen) et en accord avec le directeur de la DirED.

(3) Le forfait animation, finance la préparation de la session par le coordinateur de la session, (accueil, ouverture, présence, suivi-évaluation) ainsi que les travaux de relation avec le responsable de la formation ou la direction de la DirED.

(4) Dans le cadre de la mise en place de la session de formation, les déplacements nécessaires, y compris les trajets avec chauffeur, feront l'objet d'une prise en charge des frais de transport.

(5) Frais supplémentaires occasionnés par la mise en place de la session négociée avec la direction de la DirED : déplacements, visites, intervenants supplémentaires, mise à dispositions de matériels et matériaux d'œuvre coûteux, visite de parcs et autres aspects nécessaires à la réalisation de la session.

Dispositif TUTAC

L'Institut Agro Dijon DirED facture l'inscription des agents dans le dispositif TUTAC des autres ministères : 300 € TTC

Dispositif ONF

L'Institut Agro Dijon enseignement à distance, met en œuvre au profit de l'Office National des Forêt un dispositif d'évaluation et de remédiation des écrits administratifs et professionnels à destination des Techniciens Forestières Territoriaux stagiaires.

Coût journée ingénierie pédagogique : 665,00€ TTC

Coût journée gestion de l'activité : 261,00€ TTC

Coût journée chef de projet : 330,00€ TTC

Coût individuel du dispositif : 185,00€ TTC

Dispositif de formation VIVEA

Dans le cadre des activités de formation de L'Institut Agro Dijon Enseignement à distance, VIVEA finance un dispositif de formation à distance de deux (2) heures, concernant le renouvellement du « Certiphyto ».

Pour chaque année civile VIVEA finance 65,00 € TTC par heure/stagiaire pour les 200 premiers stagiaires de l'année en cours, soit 130,00 € TTC la formation par stagiaire.

Pour les inscriptions suivantes VIVEA finance 16,00 € TTC par heure/stagiaire, soit 32,00 € TTC la formation par stagiaire.

Location des salles sur le site de Marmilhat

➔ Jusqu'à 24 personnes : - extérieur au ministère 107,00 € HT
- partenaires 64,00 € HT

➔ Forfait pause-café par personne* 3,00 € HT

* En cas d'annulation dans les quinze (15) jours avant la date de réservation, des frais seront facturés à hauteur du montant total TTC de la prestation "Pause-café"

Facturation travaux de prestation

	Tarifs internes	Tarifs externes partenaires	Tarifs externes
Prestations de travaux de reprographie numérique à façon	Facturation au coût réel (salaires chargés x temps de main d'œuvre + coût matière + coût copie)	Sur devis	Sur devis
Prestations de travaux de façonnage	Facturation au coût réel (salaires chargés x temps de main d'œuvre + coût matière)	Sur devis	Sur devis
Prestations de routage (colisage, mise sous plis, affranchissement)	Facturation au coût réel (salaires chargés x temps de main d'œuvre + coût matière) Affranchissement au tarif postal en vigueur	Sur devis	Sur devis
Prestation de PAO	Facturation au coût réel (salaires chargés x temps de main d'œuvre + coût matière)	Sur devis	Sur devis
Prestations de conception graphiques	Facturation au coût réel (salaires chargés x temps de main d'œuvre + coût matière)	Sur devis	Sur devis
Prestations vidéo et photos	Facturation au coût réel (salaires chargés x temps de main d'œuvre + frais de dépl + coût intervenants extérieurs)	Sur devis	Sur devis

.../...

Tarifs environnés pour les prestations de formation, d'intervention de formation continue et d'expertise de l'Institut Agro Dijon – Enseignement à Distance

Prestations pour les partenaires

	Tarifs internes	Tarifs partenaires	Tarifs externes
Travaux d'ingénierie pédagogique	596,00 €	665,00 €	788,00 €
Suivi de projet (chef de projet)	232,00 €	261,00 €	488,00 €
Gestion de l'activité	232,00 €	261,00 €	448,00 €
Chef de projet	300,00 €	330,00 €	448,00 €
Frais kilométriques (€/km)	Arrêté (en vigueur à la date de l'engagement du débiteur) modifiant l'arrêté du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État		